

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE KERLAZ

DU JEUDI 9 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le neuf mai, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 2 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 11

Marie-Thérèse HERNANDEZ, Florence CROM, Jean-Jacques GOURTAY, Annie FLOCHLAY, Jean-Jacques LE BRUSQ, Anne-Marie KEROURDAN, Jérôme NOURRY, Michel EZANNO, Maël LE GUEN, Alain LE BERRE, Nadine TREANTON

Absents : 02

Nadine AUGRAS,
Ludovic QUELENNEC

Secrétaire de séance : Maël LE GUEN

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Délibération 2019 - 17 : Tirage au sort des jurés d'assises pour 2020 avec la commune de Locronan

Rapporteur : mt HERNANDEZ.

En présence de Madame Jacqueline LE GAC, 1^{ère} adjointe à la Mairie de Locronan, Madame La Maire propose que, conformément à l'article 26 du Code de Procédure Pénale, le tirage au sort se fasse à partir de la liste électorale. Il est rappelé que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019 ne peuvent pas être retenues

Selon l'article 258 du même Code, sont dispensées des fonctions de juré les personnes âgées de plus de 70 ans

Cette année deux noms doivent être déterminés pour Kerlaz et un nom pour Locronan.

A l'issue de cette opération sont désignées pour la liste préparatoire des jurés d'assises 2020 les personnes suivantes :

LAURENT Bertrand né le 26 février 1982 à Niort demeurant 200 route Goulet Ar Guer à Locronan.

DADEN BOURVEAU Anne née le 31 juillet 1949 à Douarnenez demeurant Lanevry à Kerlaz.

GUEGUEN Albert né le 15 mai 1956 à Douarnenez demeurant Kernair à Kerlaz

Délibération 2019 - 18 : Choix du micro-tracteur

Rapporteur : Jean-Jacques GOURTAY

La commission « voirie environnement » s'est réunie le 02 avril 2019 pour étudier les propositions et devis concernant le choix du fournisseur du micro-tracteur.

Vu l'avis de ladite commission, il est proposé de retenir l'entreprise Espace Emeraude de Briec pour un montant prévisionnel de 48 022€ TTC.

La proposition comprend :

Un micro tracteur Iseki de démonstration de 125 heures.

Un chargeur Mailleux MXC3 avec sa benne multi-services 1.50 m

Un contre-poids de 300 kg

Un broyeur Muthing MUC 160 montage arrière

Une épareuse Orsi River Compact 355

Une bennette 1.60 m3

En option : Une tondeuse Majar 1.80 m montage arrière pour 2040 euros TTC

Reprise de l'ancienne tondeuse Kubota et du tracteur Renault pour 10 500 euros HT

Il est proposé d'autoriser madame le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cette acquisition ainsi qu'à la cession de l'ancienne tondeuse et du tracteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2019 - 19 : Choix des Stores / Salle multi activités

Rapporteur : Jean-Jacques GOURTAY

Après consultation et différents devis, il ressort que pour la fourniture et la pose de stores à la salle multi activités, l'entreprise PELLE de Douarnenez pour un montant de 7500 euros HT est la mieux disante.

Le présent devis comprend :

Stores rouleaux avec coffres.

Toile occultante M1

Manœuvre par treuil et manivelle

Pose autoportante sur coulisses occultantes

Il est proposé de retenir l'entreprise PELLE et d'autoriser madame le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cette acquisition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2019 - 20 : Mise en place d'une mutuelle Communale

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

- Considérant la volonté de la commune de Kerlaz de s'engager dans une démarche utile et solidaire dont l'objectif est de préserver le pouvoir d'achat des ménages de la Commune et de favoriser l'accès aux soins pour tous, via la mise en place d'une mutuelle communale par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),
- Considérant que cette démarche n'engendre aucun coût pour la commune de Kerlaz qui ne joue qu'un rôle d'initiateur dans la mise en place de la mutuelle communale et de médiateur entre les différentes parties, puisqu'elle n'interviendra pas dans les contrats signés entre la mutuelle retenue et les administrés.

Il est proposé de lancer une consultation concernant ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition ci-dessus.

Délibération n° 2019 - 21 : Création d'un service de paiement en ligne

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Madame La maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités selon l'échéancier suivant :

- au plus tard le 1^{er} juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;
- au plus tard le 1^{er} juillet 2020 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 50 000 € ;
- au plus tard le 1^{er} janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

Elle précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures de location ou encore les factures de restauration scolaire et de garderie: Ce service sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Considérant la volonté de la commune de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, et donc d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit,

Il est proposé d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP REGIE et PAYFIP TITRE avec la DGFIP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la proposition ci-dessus.

Délibération 2019 - 22 : Soutien au collectif régional de défense de l'école rurale

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Le collectif régional de défense de l'école rurale demande le soutien de Madame La Maire suite au projet de loi « Pour une école de la confiance »

Vous trouverez en pièce jointe leur demande

Il est proposé d'autoriser Madame La Maire à apporter son soutien au collectif régional de défense de l'école rurale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et 1 abstention décide d'apporter son soutien au collectif régional de défense de l'école rurale.

Motion de soutien à l'entreprise EOLANE à Douarnenez

L'entreprise EOLANE basée à Douarnenez compte aujourd'hui 158 salariés, dont plusieurs résident sur la commune de Kerlaz. Cette unité d'électronique de pointe travaille principalement en sous-traitance pour Airbus.

Florence CROM et Marie Thérèse HERNANDEZ ont reçu le 7 mai en mairie un délégué syndical venu leur faire part des inquiétudes du personnel quant à l'avenir de ce site industriel sur notre territoire.

Le transfert annoncé d'une chaîne représentant 25 postes de travail constitue pour les représentants des salariés « un risque sérieux de démantèlement du site ».

Le site n'a reçu aucune garantie de maintien des emplois ni aucun élément précis pour une nouvelle activité.

La commune de Kerlaz s'associe aux salariés du site de Douarnenez et aux autres élus du territoire pour soutenir l'avenir de cette entreprise et demandons que des éléments de réponse soient apportés rapidement par la direction du groupe.

Kerlaz, le 09 mai 2019

Le secrétaire de séance,

Maël LE GUEN

La Maire

M.T HERNANDEZ